

Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2648 en date du 30 mai 2005,

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 27 avril 2006,

Vu les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offres en date des 04 et 18 mai 2006,

Vu les rapports d'analyse des candidatures et des offres établis par les services municipaux,

Vu le rapport en date du 19 mai 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

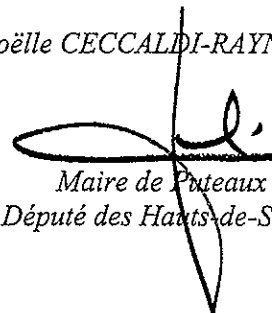
Vu le rapport en date du 19 mai 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- *de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres d'attribuer le lot n° 1 (acquisition de bacs métalliques) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts au groupement Espace Harmonie / LTA TELSARD LABALETIER.*
- *de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres d'attribuer le lot n° 2 (acquisition de bacs en plastique) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts à la société Atech S.A,*
- *de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres d'attribuer le lot n° 3 (acquisition de pots et de bacs en résine béton) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts au groupement Espace Harmonie / Pro Urba,*
- *de prendre acte de la décision de la personne responsable du marché, de déclarer sans suite le lot n° 4 (acquisition de pots et de bacs en terre cuite) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts et de le relancer sous forme de procédure adaptée ouverte, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, au regard des dispositions de l'article 27-III du Code des Marchés Publics,*
- *de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres d'attribuer le lot n° 5 (acquisition de panneaux de treillages modulables) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts au groupement Barré Bachelin/Treillages Martin,*

- de prendre acte que la personne responsable du marché à relancer le lot n° 4 par voie de procédure adaptée.
- de m'autoriser à signer les marchés et à les notifier aux dites sociétés,
- de m'autoriser ou mon représentant à signer les bons de commande afférents à ces marchés.

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical stroke on the right that ends in a small hook.


*Maire de Puteaux
Député des Hauts-de-Seine*

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à l'acquisition de fournitures
pour les espaces verts**

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés en date du 27 avril 2006 et vu les procès verbaux en date des 04 et 18 mai 2006, et du rapport établi le 19 mai 2006 par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- *de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres d'attribuer le lot n° 1 (acquisition de bacs métalliques) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts au groupement Espace Harmonie / LTA TELSARD LABALETIER*
- *de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres d'attribuer le lot n° 2 (acquisition de bacs en plastique) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts à la société Atech S.A,*
- *de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres d'attribuer le lot n° 3 (acquisition de pots et de bacs en résine béton) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts au groupement Espace Harmonie / Pro Urba,*
- *de prendre acte de la décision de la personne responsable du marché, de déclarer sans suite le lot n° 4 (acquisition de pots et de bacs en terre cuite) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts et de le relancer sous forme de procédure adaptée ouverte, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres,*
- *de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres d'attribuer le lot n° 5 (acquisition de panneaux de treillages modulables) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts au groupement Barré Bachelin/Treillages Martin.*
- *de prendre acte que la personne responsable du marché à relancer le lot n° 4 par voie de procédure adaptée ouverte.*
- *d'autoriser le Maire à signer les marchés et à les notifier aux dites sociétés,*
- *d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les bons de commande afférents à ces marchés.*

Le Directeur Général des Services


Christian OLLIVIER

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à l'acquisition de fournitures
pour les espaces verts**

En sa séance du 30 mai 2005, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts et a autorisé le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été expédié le 01 mars 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 04 mars 2006), au Moniteur des Travaux Publics (parution le 10 mars 2006) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 07 mars 2006).

La personne responsable du marché, en sa séance du 27 avril 2006, a ouvert les plis reçus des sociétés ESPACE HARMONIE/PRO URBA (lot n° 3), ESPACE HARMONIE/LTA TELSTARD LABALETIER (lot n° 1), ATECH S.A (lot n° 2), BARRE BACHELIN/TREILLAGES MARTIN (lot n° 5), LELIEVRE (lot n° 5) et a demandé que soit établi un rapport de présentation des candidatures.

Au vu du rapport des candidatures, la Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 04 mai 2006, a décidé d'agréer toutes les sociétés et de procéder ainsi à l'ouverture de leur offre. Elle a demandé aux services municipaux d'établir un rapport d'analyse des offres.

La Commission d'Appel d'offres a constaté également qu'aucun pli n'avait été reçu pour le lot n° 4 ; elle a donc décidé de proposer à la personne responsable du marché de classer sans suite ce marché et émis un avis favorable à sa relance sous forme de procédure adaptée ouverte, par application de la dérogation ouverte à l'article 27-III du Code des Marchés Publics.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie en sa séance du 18 mai 2006 a décidé :

- d'attribuer le lot n° 1 (acquisition de bacs métalliques) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts au groupement :

ESPACE HARMONIE (mandataire)
110 avenue Marceau
92400 Courbevoie

LTA TELSTARD LABALETIER
Route d'Echeminés
10280 Fontaine les Grès

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises comportant ni rabais ni majoration sur les prix nets du catalogue. L'offre est complétée par un bordereau des prix unitaires .

- d'attribuer le lot n° 2 (acquisition de bacs en plastique) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts à la société:

ATECH S.A
Z.I de l'Appentière
Mazières en Mauges
B.P 80741
49307 Cholet Cedex

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises comportant ni rabais ni majoration sur les prix nets du catalogue. L'offre est complétée par un bordereau des prix unitaires .

- d'attribuer le lot n° 3 (acquisition de pots et de bacs en résine béton) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts au groupement :

ESPACE HARMONIE

110 avenue Marceau
92400 Courbevoie

PRO URBA

174 avenue du Maréchal Delattre de Tassigny
94120 Fontenay sous Bois

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises comportant ni rabais ni majoration sur les prix nets du catalogue. L'offre est complétée par un bordereau des prix unitaires :

- de déclarer sans suite le lot n°4 (acquisition de pots et de bacs en terre cuite) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts et de le relancer sous forme de marché adapté ouvert.

- d'attribuer le lot n° 5 (acquisition de panneaux de treillages modulables) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts au groupement:

BARRE BACHELIN

21 rue Marbeau
75116 Paris

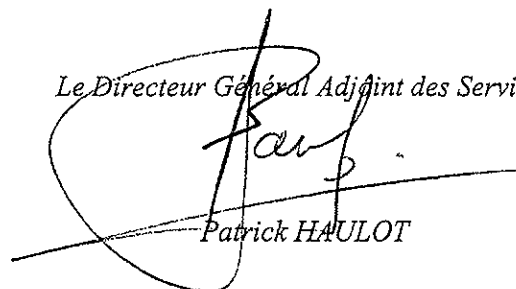
TREILLAGES MARTIN

58 avenue du Général de Gaulle
94170 Le Perreux

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises comportant ni rabais ni majoration sur les prix nets du catalogue. L'offre est complétée par un bordereau des prix unitaires .

Les procès verbaux et les rapports d'analyse des candidatures et des offres peuvent être consultés à la Direction de la Commande Publique.

Le Directeur Général Adjoint des Services



Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2648 en date du 30 mai 2005, adoptant le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts et autorisant le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence expédié le 01 mars 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 04 mars 2006), au Moniteur des Travaux Publics (parution le 10 mars 2006) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 07 mars 2006),

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 27 avril 2006,

Vu les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offres en date du 04 et 18 mai 2006,

Vu les rapports d'analyse des candidatures et des offres établis par les services municipaux,

Vu le rapport en date du 19 mai 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 19 mai 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Délibère

Article 1 *Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n° 1 (acquisition de bacs métalliques) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts au groupement :*

ESPACE HARMONIE (mandataire)
110 avenue Marceau
92400 Courbevoie

LTA TELSTARD LABALETIER
Route d'Echeminés
10280 Fontaine les Grès

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises comportant ni rabais ni majoration sur les prix nets du catalogue. L'offre est complétée par un bordereau des prix unitaires .

Article 2 Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n° 2 (acquisition de bacs en plastique) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts du marché relatif à la société :

ATECH S.A
Z.I de l'Appentière
Mazières en Mauges
B.P 80741
49307 Cholet Cedex

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises comportant ni rabais ni majoration sur les prix nets du catalogue. L'offre est complétée par un bordereau des prix unitaires .

Article 3 Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n° 3 (acquisition de pots et de bacs en résine béton) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts au groupement :

ESPACE HARMONIE
110 avenue Marceau
92400 Courbevoie

PRO URBA
174 avenue du Maréchal Delattre de Tassigny
94120 Fontenay sous Bois

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises comportant ni rabais ni majoration sur les prix nets du catalogue. L'offre est complétée par un bordereau des prix unitaires .

Article 4 Il est pris acte de la décision de la personne responsable du marché de déclarer sans suite le lot n° 4 (acquisition de pots et de bacs en terre cuite) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres.

Article 5 Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n° 5 (acquisition de panneaux de treillages modulables) du marché relatif à l'acquisition de fournitures pour les espaces verts du marché relatif au groupement :

BARRE BACHELIN
21 rue Marbeau
75116 Paris

TREILLAGES MARTIN
58 avenue du Général de Gaulle
94170 Le Perreux

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises comportant ni rabais ni majoration sur les prix nets du catalogue. L'offre est complétée par un bordereau des prix unitaires .

Article 6 Les prestations faisant l'objet de ce marché sont susceptibles de varier annuellement dans les limites suivantes :

Lot n° 1 : acquisition de bacs métalliques

Montant annuel minimum : 85.000 Euros hors taxes
Montant annuel maximum : 340.000 Euros hors taxes

Lot n° 2 : acquisition de bacs en plastique

Montant annuel minimum : 15.000 Euros hors taxes

Montant annuel maximum : 60.000 Euros hors taxes

Lot n° 3 : acquisition de pots et de bacs en résine béton

Montant annuel minimum : 100.000 Euros hors taxes

Montant annuel maximum : 400.000 Euros hors taxes

Lot n° 4 : acquisition de pots et de bacs en terre cuite

Montant annuel minimum : 15.000 Euros hors taxes

Montant annuel maximum : 60.000 Euros hors taxes

Lot n° 5 : acquisition de panneaux de treillages modulables

Montant annuel minimum : 125.000 Euros hors taxes

Montant annuel maximum : 500.000 Euros hors taxes

Article 7 *La période de chaque marché est définie comme suit :*

Première année ferme : de la date de notification officielle au 31 décembre 2006

Première année de reconduction : du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007

Seconde année de reconduction : du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

Article 8 *Prend acte que la personne responsable du marché a décidé de procéder au lancement d'une nouvelle procédure pour le lot n° 4 (acquisition de pots et de bacs en terre cuite) sous forme de procédure adaptée ouverte, par application de la dérogation ouverte à l'article 27-III du Code des Marchés Publics.*

Article 9 *Le Maire est autorisé à signer les marchés et à les notifier aux dites sociétés.*

Article 10 *Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les bons de commande afférents à ces marchés.*